

Rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur les services rendus par la Direction de la protection de la jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 18 septembre 2017 – Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean a reçu le rapport d'enquête systémique de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) sur les services rendus par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Demandé par la ministre déléguée à la réadaptation, à la protection de la jeunesse, à la santé publique et aux saines habitudes de vie, Lucie Charlebois, à l'été 2016, ce deuxième rapport fait suite à celui présenté en juin dernier. La commission a examiné la réception, le traitement et l'évaluation des signalements. Il a été question, notamment, d'analyser les mécanismes de prise de décision, l'encadrement et la formation des intervenants, ainsi que les outils cliniques dont ils disposent pour réaliser leur mandat.

« Le rapport est sans équivoque, des changements doivent être apportés au système en place, affirme la présidente-directrice générale du CIUSSS, Martine Couture. Aujourd'hui, nous prenons acte du rapport et des recommandations qui nous concernent. Soyons clair : nous travaillons déjà à mettre en place les recommandations du premier rapport. D'ailleurs, certaines recommandations énoncées dans celui d'aujourd'hui ont déjà été instaurées à nos pratiques. »

Dans ce deuxième rapport présenté par la CDPDJ, neuf des 23 recommandations s'adressent à la DPJ. Des mesures ont déjà été appliquées ou sont planifiées pour le deux tiers des recommandations. Les autres seront étudiées avec rigueur et des changements seront apportés dans les délais prescrits.

« Mon équipe et moi prenons cette démarche très au sérieux, assure la directrice de la protection de la jeunesse par intérim, Caroline Gaudreault. Nous ferons en sorte que notre système visant la protection et la sécurité des enfants du Saguenay-Lac-Saint-Jean réponde aux attentes. Le système doit être à la hauteur des enfants qui en ont besoin. Ils sont et seront toujours notre priorité. »

Suivi des recommandations du premier rapport

À la suite du dépôt du premier rapport le 27 juin, quatre recommandations avaient été émises à l'égard de la DPJ. Ces recommandations concernent la révision des pratiques, la formation du personnel, le respect de l'intégralité des normes ministérielles et l'obligation d'agir dans les délais prescrits lors d'un code de priorisation 1, particulièrement dans les situations d'enfants de 0 à 5 ans. Des démarches entourant ces quatre recommandations sont déjà en cours.

De sa propre initiative, le CIUSSS a demandé à un expert externe d'accompagner l'établissement dans l'harmonisation et le changement des pratiques à la DPJ.

« Comme CIUSSS, nous voulons et devons poursuivre la reconfiguration du réseau de nos services jeunesse dont fait partie la Direction de la protection de la jeunesse, précise Martine Couture. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la jeunesse en 1979, le Québec s'est doté d'un système fort. Il est de notre devoir de nous assurer que nous respectons le mandat qui nous est confié. »

Le CIUSSS fera état de ses démarches à la commission comme demandé.

-30-

Source : Service des relations médias et des communications publiques
Téléphone : 418 545-4980, poste 352
Courriel : 02ciusss.medias@ssss.gouv.qc.ca